

Collection

Working
paper

L'innovation sociale: au-delà du
phénomène, une solution durable
aux défis sociaux

Par Mylène Rousselle

Septembre 2011

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.be

www.pouglasolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

Vieillessement actif et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, ***Alimentation : circuits courts, circuits de proximité***, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, ***L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique***, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, ***Construire des villes européennes durables***, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, ***Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives***, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, ***Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres***, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, ***Libéralisation des services et du secteur associatif***, Cahier n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, ***Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques***, Cahier n° 8, 2006

Éric Vidot, ***La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*** Cahier n° 7, 2006

Anne Plasman, ***Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise***, Cahier n° 6, 2006

INTRODUCTION

Le 20 janvier 2009, dans le cadre d'un atelier sur l'innovation sociale organisé par le BEPA (Bureau des Conseillers de la Politique Européenne), le Président de la Commission Européenne José Manuel Barroso déclarait : « La crise financière et économique a encore accru l'importance de la créativité et de l'innovation en général, et de l'innovation sociale en particulier, comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité. Cette réunion a contribué à forger une réflexion collective sur les moyens de promouvoir l'innovation sociale à tous les niveaux, au profit de nos citoyens comme de nos sociétés ».

Cet engagement de l'Union Européenne (UE) reflète l'engouement général en faveur de l'innovation sociale, dans un contexte de crise sociale, économique et environnementale. En effet, le système traditionnel a montré ses limites: la croyance selon laquelle la croissance économique seule peut répondre aux besoins sociaux n'est plus valable et l'innovation sociale souvent considérée comme un second choix en temps de crise devient une option sérieuse. La promotion de l'innovation sociale par les pouvoirs publics n'est pas une mode passagère, visant à apaiser le malaise social grandissant. Les gouvernements cherchent dans les différents concepts de l'innovation sociale, des réponses créatives aux enjeux de la société actuelle, liés au chômage, à la pauvreté, au vieillissement etc. L'UE l'a bien saisi et a fait de l'innovation sociale l'un des facteurs clés du succès de sa nouvelle Stratégie Europe 2020, pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Ainsi, dans quelle mesure l'innovation sociale constitue-t-elle la réponse d'aujourd'hui et de demain aux problèmes sociaux?

Afin de comprendre au mieux les enjeux liés à l'innovation sociale, nous nous attacherons tout d'abord à définir le concept et le potentiel des innovations sociales. Puis, nous dresserons un état des lieux des politiques publiques mises en place dans l'Union Européenne et dans certains de ses Etats-membres ainsi qu'aux Etats-Unis pour encourager sa promotion.

I. Approche théorique de l'innovation sociale : un concept récent aux définitions multiples...

A. De l'innovation technologique à l'innovation sociale: une prise en compte récente

1. Un élargissement de la définition de l'innovation imputable aux institutions internationales

Dès 1912¹, l'économiste autrichien Joseph Schumpeter établit le rôle déterminant de l'innovation pour l'évolution économique. Il théorise tout d'abord l'innovation, définie comme l'introduction de nouveaux procédés techniques, de nouveaux produits ou services, de nouvelles sources de matières premières, de nouveaux débouchés et de nouvelles formes d'organisation du travail. Ainsi, l'innovation ne concerne pas simplement une modification de la fonction de production dans l'entreprise : elle est vouée à permettre un changement structurel dans l'organisation de la société. L'entrepreneur, c'est-à-dire le chef d'entreprise, est celui qui prend des risques pour introduire ces innovations qui apparaissent en « grappes ». En effet, il y a tout d'abord une innovation radicale donc majeure, ensuite suivie d'innovations incrémentales qui sont mineures. Les cycles économiques - croissance et récession - dépendent de l'apparition et de la disparition de ces grappes.

D'après cette théorie, l'innovation a donc avant tout une dimension technologique et répond à une logique marchande portée par l'entreprise. L'innovation est dès lors l'application réussie d'une invention dans le domaine économique et commercial. Cette conception a persisté au 20^{ème} siècle comme l'atteste l'orientation prise par le **Manuel d'Oslo** de l'OCDE en 1992², de se concentrer sur l'innovation technologique de produit et de procédé dans le secteur de la fabrication (donc de l'entreprise). Ainsi, « les innovations technologiques de produit et de procédé (TPP) couvrent les produits et procédés technologiquement nouveaux ainsi que les améliorations technologiques importantes de produits et de procédés qui ont été accomplis. Une innovation TPP a été accomplie dès lors qu'elle a été introduite sur le marché (innovation de produit) ou utilisée dans un procédé de production (innovation de procédé). Les innovations TPP font intervenir toutes sortes d'activités scientifiques, technologiques, organisationnelles, financières et commerciales. La firme innovante TPP est une firme qui a accompli des produits ou des procédés technologiquement nouveaux ou sensiblement améliorés au cours de la période considérée”(chapitre 3). La deuxième version du Manuel d'Oslo en 1997 insiste également sur l'innovation technologique de produits et de procédés mais dans une gamme de secteurs d'activités élargie: la fabrication, la construction, les services publics et les services commercialisés. En 2005, l'innovation non technologique est enfin théorisée dans la dernière version du Manuel : « Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un

¹ SCHUMPETER Joseph, *Théorie de l'évolution économique*, 1912 et *Business Cycles*, 1939

² Le Manuel d'Oslo est la principale source internationale de principes directeurs en matière de collecte et d'utilisation d'informations sur les activités d'[innovation](#)

procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. »

Simultanément à l'OCDE, la Commission européenne a publié en décembre 1995³ un **Livre Vert sur l'Innovation**, qui fait le constat du « déficit d'innovation » de l'UE en la matière. L'innovation y est définie comme « synonyme de produire, assimiler et exploiter avec succès la nouveauté dans les domaines économique et social ». En reconnaissant que l'innovation est un mécanisme économique, un processus technique et un phénomène social, la Commission européenne met ici en lumière les insuffisances de la définition du Manuel d'Oslo à l'égard de l'innovation sociale.

Ainsi, l'innovation sociale, que l'on peut définir de manière générale comme « de nouvelles réponses à des besoins sociaux pressants, qui affectent le processus des interactions sociales et qui ont pour objectif d'améliorer le bien-être des personnes »⁴, est ancienne (la monnaie, le mariage, le taylorisme, les systèmes d'éducation et de santé...) mais sa conceptualisation est récente. Elle émerge comme concept dans les années 90, afin de proposer des solutions aux conséquences des restructurations économiques induites par les développements des technologies de l'information et de la communication et par un contexte de chômage de masse. Les services publics ne semblent pas pouvoir répondre aux nouvelles préoccupations sociales, à la différence des structures d'économie sociale et solidaire porteuses d'innovation sociale. La crise de 2009 a d'ailleurs révélé l'intérêt porté à l'innovation sociale comme moyen de créer des emplois de qualité et de proposer des solutions durables aux problèmes des finances publiques et des besoins sociaux (voir la section II.A).

➤ L'innovation technologique et l'innovation sociale: antagonistes ou complémentaires?

Selon la chercheuse québécoise, Louise Dandurand⁵, l'innovation sociale et l'innovation technologique sont **complémentaires** « par leur nature et par nécessité ». Elles présentent au moins trois similitudes: 1. toute innovation « implique un processus non linéaire qui fait appel à l'engagement de plusieurs acteurs dans une démarche de résolution des problèmes corollaire de l'existence d'une pression externe »; 2. la démarche de l'innovation conduit à la « définition d'une approche, à la conception d'un produit ou d'un service nouveau ou alternatif, en rupture avec l'état actuel des choses »; 3. « pour que la solution nouvelle au problème devienne innovation, elle doit faire l'objet d'une diffusion et surtout trouver utilisateur ou promoteur ». Leur complémentarité réside dans

³ Livre Vert sur l'Innovation, COM 1995 (688), Décembre 1995

http://europa.eu/documents/comm/green_papers/pdf/com95_688_fr.pdf

⁴ Définition que propose le rapport du Bureau des Conseillers de Politique Européenne de Mai 2010 intitulé *Empowering people, driving change: Social Innovation in the European Union*, définition inspirée des travaux de Joseph Stiglitz

⁵ DANDURAND Louise, *Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative*, Revue française d'administration publique, 3/2005 (N°115), p 377-382

l'importance du poids des impératifs de nature sociale dans les innovations technologiques. L'innovation sociale est présente à la fois dans le développement économique et dans le développement social. En effet, toute innovation technologique suppose des innovations sociales (modes d'organisation différents par exemple) et inversement toute innovation sociale a besoin d'une base technologique.

Là où les deux types d'innovation **se distinguent**, concerne tout d'abord leur *milieu d'origine* : l'innovation sociale émerge davantage d'initiatives citoyennes, tandis que l'innovation technologique naît dans le milieu industriel. Leur *milieu d'implantation* est également source de différence : l'innovation pour le secteur privé est essentiellement mais pas exclusivement technologique puisqu'il s'agit ensuite de la commercialiser. Dans le secteur public et tertiaire, l'innovation a une dimension majoritairement sociale car elle prend la forme de services.

B. Des définitions de l'innovation sociale

Il n'existe pas de définition officielle partagée par l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale. Cette partie a pour objectif d'expliquer les différentes dimensions des définitions proposées par la littérature et par la puissance publique européenne.

Le Québec a fortement encouragé la recherche autour du concept d'innovation sociale. La définition retenue est celle de **Camil Bouchard** en 1997 : « Toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou pour solutionner un problème social ou socio-économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés ». Ainsi, l'innovation sociale est très souvent immatérielle mais elle peut avoir une dimension procédurale, organisationnelle ou institutionnelle.

L'économiste et chercheuse française, **Nadine Richez-Battesti**⁶, complète cette définition en précisant que ces initiatives prises pour répondre à des besoins peu ou mal satisfaits par l'État ou le Marché, ne sont pas « forcément l'objet d'idées neuves, mais bien d'une conception différente » (une application différente). Au-delà du résultat et de son intentionnalité, l'innovation est sociale dans ses modalités car elle crée de nouvelles relations ou collaborations: territorialisée, elle met en œuvre des dynamiques collectives qui visent à la modification des rapports sociaux (entre l'État et les collectivités territoriales ou l'État et les entreprises à but lucratif par exemple). Elle implique également « des solidarités et l'intensification des coopérations entre acteurs, avec des arènes pour débattre et des processus de traduction et de médiation »⁷. L'innovation sociale est donc source d'une nouvelle forme de gouvernance partenariale. On comprend alors que l'innovation sociale a pour objectif d'améliorer le bien-être de la société et d'améliorer la capacité de la société à agir. Par exemple, en France les Écoles

⁶ RICHEZ-BATTESTI Nadine, *L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local, Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon*, 2009

⁷ Richez-Battesti et Vallade, 2009

de la Deuxième Chance sont une solution au problème de la déscolarisation des jeunes éloignés de l'école et du marché du travail et résultent du travail en commun des autorités locales, des écoles, des parents, des services sociaux, de la justice.

La **Commission européenne** entend par innovation sociale « la conception et la mise en œuvre de réponses créatives aux besoins sociaux », qui recouvrent de nombreux domaines tels que la protection de l'enfance, les transports durables, la dépendance ... Les initiatives sociales doivent être « conçues par et pour la société ». Ainsi, le rapport commandé en 2009 par la DG Entreprises⁸ sur la future politique de l'UE en termes d'innovation, définit l'innovation sociale de manière large « la capacité des individus, des entreprises, des nations entières à créer en permanence leur futur souhaité ».

C. Les acteurs de l'innovation sociale

Dans les années 80, la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations ont joué un rôle essentiel dans le développement des innovations sociales.

Dans les années 90, l'innovation sociale a particulièrement été stimulée par les entreprises sociales issues du secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS), considérée comme innovatrice en raison de sa finalité sociale et non lucrative.

Plus récemment, les entreprises privées se sont rendues compte que l'innovation sociale est créatrice de nouvelles opportunités. Le concept de Responsabilité Sociale des Entreprises traduit la nouvelle tendance des entreprises de prendre en considération les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités. Ainsi, de nouvelles collaborations entre les entreprises à but lucratif et le tiers secteur naissent et se développent.

⁸ Business Panel on future EU innovation Policy, *Reivent Europe through innovation, From a Knowledge Society to an Innovation Policy*, Commission européenne, DG Entreprises et Industrie, Novembre 2009

L'Économie Sociale et Solidaire, à l'avant-garde de l'innovation sociale

L'Économie sociale et solidaire est résolument innovatrice. Elle s'est en effet développée face aux limites de l'État et aux carences du marché pour répondre à besoins sociaux mal ou peu satisfaits. Ayant pour ambition de remettre l'humain au centre de ses préoccupations, le secteur de l'ESS s'adapte donc sans cesse aux évolutions sociétales, pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins sociaux et écologiques. Les entreprises sociales développent donc des solutions innovantes qui accroissent la productivité tout en délivrant des services de qualité en termes de santé, d'éducation, de social.

En outre, les entreprises de l'ESS (coopératives, associations, mutuelles, fondations) sont innovatrices par leurs modes d'organisation originaux, qui reposent sur 4 principes:

1. Finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
2. Autonomie de gestion (par rapport à l'État);
3. Gestion démocratique et participative;
4. Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

En souhaitant répondre à des problèmes sociaux et en modifiant in fine les valeurs et les comportements au sein de la société, l'innovation sociale présente un intérêt pour les politiques publiques, qui ont le pouvoir, la légitimité et les moyens d'implanter des solutions.

II. Les politiques publiques en Europe, levier de l'innovation sociale

A. La promotion de l'innovation sociale dans l'Union Européenne

1. Les enjeux

Depuis les années 90, l'Union Européenne fait face à des défis sociétaux qui nécessitent d'agir autrement. Tout d'abord, le **changement technologique** accentue la demande de compétences et accroît le fossé entre la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Il est donc indispensable de doter les individus des compétences adéquates pour qu'ils aient les meilleures chances en tant que travailleurs, entrepreneurs et consommateurs. Les **mouvements migratoires** importants dans l'UE posent également des problèmes de discrimination, d'accès aux services publics et de chômage. En termes de **chômage**, la crise financière, économique et sociale de 2009 a mis à mal les efforts de l'Union de diminuer le taux de chômage de 12% en 2000 à 7% en 2008. En effet, en 2009, le taux de chômage atteint les 10% et touche particulièrement les jeunes (20,6% des moins de 25 ans sont au chômage dans l'UE-27). La **pauvreté et l'exclusion sociale** touchent aujourd'hui 17% de la population européenne. La situation est particulièrement préoccupante pour les enfants et les jeunes, qui en raison de leur pauvreté, ne peuvent accéder correctement à l'éducation et à la formation. Le **vieillessement de la population** pose des problèmes de dépendance. Le changement démographique combiné à une baisse de la natalité a pour conséquence que les systèmes de protection sociale seront de moins en moins bien financés. Enfin le **changement climatique** a un coût (le rapport Stern sur le réchauffement climatique de 2007 évalue qu'un investissement de 1% du PIB mondial par an dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre permettrait d'éviter une perte économique comprise entre 5% et 20% du PIB mondial chaque année) et nécessite donc aujourd'hui des réponses en termes d'énergies, d'infrastructures, de comportements, de croyances.

La crise financière de 2009 et la récession économique qui s'en est suivie, a induit des restrictions budgétaires importantes. Ainsi, les ressources publiques sont limitées, impliquant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux.

2. Des années 90 à la Stratégie Europe 2020

À la fin des Trente Glorieuses, la crise de l'État-Providence a remis en question la capacité des autorités publiques à réguler les affaires sociales. Les années 90 sont alors marquées par une montée du chômage, problème face auquel les politiques publiques semblent inefficaces. C'est pourquoi, les pouvoirs publics ont cherché à promouvoir un environnement favorable à l'innovation sociale, en limitant les contraintes administratives et en réduisant les dépenses publiques en Europe, paradoxalement dans le cadre de la politique libérale et de désinvestissement de l'État. Selon Marjorie Jouen, la notion d' "expérimentation sociale" n'a pas été inscrite d'emblée dans les lignes de force des

politiques communautaires : « Sans doute l'expérimentation de mini-projets figurait-elle déjà dans le premier programme de lutte contre la pauvreté (1975-1980). Le second programme (1985-1989) comme le troisième (1989-1994) étaient sous-tendus par la volonté, entre autres, de faire des bilans des expériences acquises. Mais le terme d'expérimentation n'était pas souligné en tant que tel. Enfin, si les novations essentielles du traité d'Amsterdam et les avancées considérables du Conseil de Lisbonne comportent en filigrane constant la volonté d'examiner en commun les exemples de "bonnes pratiques", les programmes nationaux ou plans d'action et les rapports conjoints sur la protection sociale n'ont accordé que peu de place aux réalisations expérimentales. Quant à la Méthode ouverte de coordination (MOC), elle ne leur a guère consacré d'efforts et d'espace⁹ », tout du moins explicitement.

En dépit de ce constat, l'innovation sociale a quand même occupé une place majeure dans l'Agenda des politiques publiques européennes.

La Stratégie de Lisbonne adoptée en juin 2000, et dont l'objectif était de faire de l'Union Européenne « l'économie la plus dynamique et la plus compétitive du monde » d'ici à 2010, a constitué un cadre politique déterminant mais insuffisant. En effet, la relance de la croissance et de la productivité, devait passer par la combinaison entre la transition vers une économie de la connaissance, la modernisation du modèle social européen et la mise en place d'une croissance saine. Après l'évaluation décevante de 2004, la Stratégie de Lisbonne a été recentrée sur la « promotion de la croissance et des emplois », laissant de côté la dimension sociale de l'innovation. En outre, les programmes de financement EQUAL et PROGRESS pour la cohésion sociale mis en œuvre par la Direction Générale de l'emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne ont cherché à encourager l'innovation sociale. 2009 a également été désignée Année Européenne de la créativité et de l'innovation, favorisant ainsi la mise en place d'actions au niveau des États-membres.

Néanmoins, ces engagements ont été insuffisants pour répondre aux pressions sociétales. Plus précisément, on peut affirmer que la Stratégie de Lisbonne est un échec. En 2010, alors que le taux d'emploi des 20-64 ans devait atteindre 70%, il est de 68,6% ; la pauvreté touche 17% de la population européenne ; les systèmes de protection sociale sont mis à mal en raison du vieillissement de la population. La Stratégie Europe 2020, nouveau cadre économique général, s'engage donc à promouvoir l'innovation sociale, considérée comme une alternative durable au système traditionnel, dont la crise économique et financière a révélé les nombreuses faiblesses.

⁹ Marjorie JOUEN, *Les expérimentations sociales en Europe. Vers une palette plus complète et efficace de l'action communautaire en faveur de l'innovation sociale*, Notre Europe, Novembre 2008, http://www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/Etud66-MJouen-Experimentations-sociales-fr.pdf

3. L'innovation sociale, priorité de la Stratégie Europe 2020

La Stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » succède à la Stratégie de Lisbonne et a pour objectif de sortir l'UE de la crise et de relancer sa croissance. La Communication de la Commission du 3 mars 2010¹⁰, approuvée par le Conseil Européen du 17 juin 2010, définit 3 moteurs de croissance devant permettre à l'UE de sortir de la crise et de relancer son économie :

- Une *croissance intelligente* : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- Une *croissance durable* : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- Une *croissance inclusive* : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

L'UE fixe également 7 objectifs¹¹ à atteindre d'ici 2020 et se dote de 7 initiatives-phare¹², mises en place par la Commission européenne et les États membres, censés coordonner leurs politiques.

➤ L'initiative européenne en faveur de l'innovation sociale

En termes de *croissance intelligente*, l'Initiative « **Union pour l'Innovation** » lancée par la Communication du 6 octobre 2010¹³, cherche à stimuler la croissance par la promotion de projets d'innovation. Cette initiative est « innovante » dans la mesure où elle élargit le sens donné à l'innovation en incluant l'innovation sociale. En effet, selon le point 4.2 « Accroître les avantages sociaux », l'innovation sociale permet de fournir des réponses à de nouveaux besoins pas ou peu satisfaits par le marché ou le secteur public, tels que le problème de l'emploi, du changement climatique, de l'énergie, de la santé, du vieillissement de la population. Ainsi, l'innovation sociale doit être stimulée dans l'ensemble des politiques de l'Union Européenne afin de contribuer à créer une

¹⁰ Communication de la Commission « Europe 2020 », 03.03.2010, COM (2010) 2020, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

¹¹ 75% de la population âgée de 20 à 64 ans employée ; 3% du PIB de l'UE investi dans la RetD ; maintien des objectifs 20/20/20 en matière de climat et d'énergie ; taux d'abandon scolaire ramené à moins de 10% ; au moins 40% des jeunes générations avec un diplôme de l'enseignement supérieur en poche ; réduction de 20 millions du nombre de personnes menacées par la pauvreté.

¹² L'Union pour l'Innovation ; Jeunesse en mouvement ; Stratégie numérique pour l'Europe ; Une Europe efficace dans l'utilisation de ses ressources ; Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation ; Stratégie pour les Nouvelles compétences et les Nouveaux Emplois ; Une Plateforme Européenne contre la Pauvreté.

¹³ Communication de la Commission, « Une Union pour l'Innovation », 06.10.2010, COM (2010) 546 Final, http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/innovation-union-communication_fr.pdf

Europe dynamique, entreprenante et innovante et de réaliser les objectifs d'une croissance inclusive, intelligente et durable. Selon José Manuel Barroso, «en un mot, l'innovation sociale s'adresse aux personnes et se fait avec les personnes. C'est une question de solidarité et de responsabilité. C'est une bonne chose pour la société car elle améliore sa capacité à agir. La crise [économique] a mis en évidence la dimension sociale de plus en plus marquée de la plupart des défis qui nous font face, de la pauvreté et de l'exclusion sociale au vieillissement démographique et à la nécessité d'une meilleure gouvernance et d'une gestion plus durable des ressources.»¹⁴

Dans cette perspective, la Commission européenne a lancé en mars 2011 **l'Initiative européenne en faveur de l'innovation sociale – Social Innovation Europe**. Répondant à la nécessité de promouvoir de nouvelles approches dans la prestation de services publics, cette initiative vise à acquérir un savoir-faire en matière d'innovation sociale via la mise en relation des différents acteurs et le partage d'idées. Elle a pour objectif final de mettre en place d'ici 2014, une plateforme virtuelle destinée aux entrepreneurs sociaux, au secteur public et aux organismes sans but lucratif. Selon Louise Pulford, responsable de projets de l'initiative Social Innovation Europe à la Young Foundation¹⁵, il est important de traiter la question de l'innovation sociale au niveau européen, afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques nationales. «L'élément fondamental, c'est que nous ne pouvons pas trouver toutes les réponses à l'intérieur de nos propres pays... ».

La conférence d'ouverture en date des 16 et 17 mars 2011¹⁶ a réuni les Directions Générales de la Commission européenne pour qu'elles confrontent leurs définitions de l'innovation sociale, tandis que plusieurs bonnes pratiques ont été exposées, plus de 200 experts ayant été réunis. Y a été mise en évidence la nécessité d'essaimer les expériences plus largement et plus rapidement. En effet, de nombreuses initiatives voient le jour au niveau local, sans être pour autant disséminées à une échelle transnationale, ce qui limite l'efficacité des bonnes pratiques. D'ailleurs, l'Économie Sociale et Solidaire qui emploie 11 millions de personnes en Europe est reconnue comme un secteur important d'innovation sociale, au même titre que le tiers secteur (sans but lucratif) qui représente 40 millions d'emplois. La mise en réseau est le point fort de Social Innovation Europe, dont la Plateforme doit promouvoir les échanges entre innovateurs sociaux (société civile, gouvernements, fournisseurs de services publics, entreprises privées) dans l'objectif de créer des « clusters d'innovation sociale ». Cette dynamique permettra de répondre de manière coordonnée aux enjeux actuels, notamment dans le domaine des Services Sociaux d'Intérêt Général (éducation, santé, formation, soins de longue durée). Afin que cette initiative ne paraisse pas déconnectée et obtienne l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés, le Commissaire en charge de l'Innovation, Maire Geoghegan-Quinn propose de promouvoir l'innovation sociale de manière factuelle

¹⁴ Propos tenus lors du lancement de la Social Innovation Europe les 16 et 17 mars 2011, http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/sie-conference/barroso-speech-11-190_en.pdf

¹⁵ Centre pour l'Innovation sociale, actif au Royaume-Uni et dans le monde, <http://www.youngfoundation.org/>

¹⁶ http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/policy/social-innovation/social-innovation-event_en.htm

au sein « des laboratoires, des écoles, des communautés, des hôpitaux, des maisons de soin ». D'ici à 2013, les innovations sociales devront être « mappées » de manière à obtenir un état des lieux à l'échelle des États-membres, des régions et au niveau local.

➤ La Plateforme contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale

L'initiative « **Plateforme Européenne contre la Pauvreté** » décidée le 16 décembre 2010¹⁷, associe lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi. Elle met l'accent sur de nouvelles solutions pour combattre l'exclusion sociale et la promotion de l'innovation sociale. Un comité d'experts sera mis en place pour conseiller l'UE sur les mesures à prendre pour l'évolution des politiques dans ce domaine.

➤ Les autres instruments

Le **Fonds Social Européen**, pour la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale, soutient des investissements importants dans les innovations sociales. Pour la période de programmation 2007-2013, plus de 2 milliards d'euros sont destinés à renforcer la capacité institutionnelle à tous les niveaux (renforcement des capacités du secteur public à tous les niveaux via des formations, le renforcement de l'administration locale et régionale, de la coordination interservices...). Près de 2% des budgets des Programmes Opérationnels sont consacrés aux échanges de bonnes pratiques et à la coopération transnationale.

Le **programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et les programmes-cadres de financement** mettent la recherche et l'innovation au service des technologies qui permettent aux personnes âgées de vivre plus longtemps de manière autonome, d'une part, et des chercheurs en sciences sociales qui travaillent avec des ONG et des particuliers sur la cohésion sociale dans les villes, d'autre part.

¹⁷ Plateforme européenne contre la pauvreté, COM 2010 (0758 final), 16 décembre 2010, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0758:FIN:FR:PDF>

B. Approche comparative des politiques publiques en Europe et aux États-Unis

1. Les États-Unis

➤ L'innovation sociale aux États-Unis, quelle conception ?

Du côté transatlantique, l'innovation sociale désigne une nouvelle approche des partenariats public-privé. Selon le journal *The Economist* dans son article « Innovation sociale : écoutons ces idées ! » en date du 12 août 2010, « l'idée est de transformer la manière dont les services publics sont rendus, en captant l'inventivité du secteur privé, et particulièrement celle des entrepreneurs sociaux ». Cet article souligne que l'entrepreneuriat social est vu comme la solution miracle au problème de productivité dans le secteur social.

Les innovations sociales, nouveauté des années 2000 ? Les innovations sociales ne sont pas une nouveauté des années 2000. Leur émergence a été ralentie en raison d'un problème de vitesse et d'échelle : de vitesse car elles amorcent des changements sociaux progressifs, d'échelle car elles ciblent surtout des problèmes locaux. L'importance et la visibilité aujourd'hui accordées aux innovations sociales, sont liées à la détérioration des finances publiques, qui force à trouver des solutions alternatives à l'entretien des services publics. Dans son livre intitulé *Le pouvoir de l'innovation sociale*¹⁸, Stephen Goldsmith -ancien maire d'Indianapolis et actuellement adjoint au maire de New-York en charge des Opérations-, défend l'idée que la société américaine est passée par 3 stades différents dans sa manière de résoudre les problèmes sociétaux : au début du 20^{ème} siècle, cela relevait du cercle familial et caritatif, tandis que l'État social a ensuite pris le relais. A la fin du 20^{ème} siècle-début 21^{ème}, les services publics sont entrés dans une logique concurrentielle mais destructrice, étant sous-traités par le privé. Aujourd'hui, le « quatrième stade qui débute verra les gouvernements s'appuyer sur la capacité du secteur privé (entreprises et organisations à but non lucratif) à fournir des innovations de rupture ou transformatives. »¹⁹ L'économie sociale, porteuse d'innovation sociale, doit saisir l'opportunité que présente ce changement de paradigme, afin de rendre les projets socialement innovants visibles et de les essayer.

➤ L'engagement de l'administration Obama pour la promotion de l'innovation sociale

Lors de sa campagne présidentielle en 2008, Barack Obama avait promis de faire de l'innovation sociale l'une des priorités de son mandat. Les bases d'une véritable politique publique de l'innovation sociale ont été effectivement lancées dès 2009, avec la création du **Bureau de l'Innovation Sociale et de la Participation Civique** (Office of Social Innovation and Civic Participation)²⁰, structure destinée à accompagner et soutenir les initiatives locales innovantes. La mise en place de ce département de la

¹⁸ GOLDSMITH Stephen, *Le pouvoir de l'innovation sociale*, 2010

¹⁹ Citation de l'article du journal *The Economist*

²⁰ <http://www.whitehouse.gov/administration/eop/sicp>

Maison Blanche, dirigé par l'économiste d'origine indienne Sonal Shah, est significative dans le contexte de crise du système actuel : les États-Unis, première puissance mondiale, prennent le pari de résoudre certains des problèmes sociétaux les plus critiques en termes de chômage, de pauvreté, de santé, d'éducation ..., en faisant confiance à ceux qui inventent de nouvelles façons de travailler et d'agir dans la société. Ce Bureau répond à 3 missions principales :

- Développer une société de services, en faisant des citoyens les acteurs du changement ;
- Accroître les investissements dans des solutions innovantes dont les résultats sont avérés : la collaboration entre le gouvernement et la société civile est donc essentielle pour créer des outils chargés d'évaluer les programmes et d'en améliorer les résultats ainsi que pour développer et disséminer les connaissances sur ce qui fonctionne ;
- Encourager de nouveaux modèles de partenariat public/privé.

A cet effet, le gouvernement américain qui s'est engagé à lever les obstacles à l'innovation sociale²¹, a institué deux types de fonds de soutien :

- **Le Fonds pour l'Innovation Sociale**, doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars en 2010, a pour objectif d'identifier les solutions innovantes qui ont fait leur preuve, et qui sont susceptibles de répondre aux besoins des communautés et de les financer notamment dans les domaines suivants : lutte contre la pauvreté ; éducation et développement ; santé. La moitié de l'argent provient de financeurs privés, des « fondations philanthropiques », tandis que les projets socialement innovants sont sélectionnés par des organismes intermédiaires, de manière à éviter les choix orientés politiquement.
- **Le Fonds I3 (Investing in Innovation Fund)**, programme de financement des projets innovants, vise à lancer des appels à projets dont l'objectif est de mettre en évidence les innovations les plus utiles.

De telles initiatives démontrent que l'administration Obama, dans un élan de prise de conscience générale, souhaite remettre l'humain au centre des préoccupations. Aujourd'hui, l'innovation sociale n'est plus considérée comme un second choix en termes de politique sociale. La crise de 2009 a révélé les défaillances du système actuel et porté l'innovation sociale au rang de créatrice de réponses en amont des problèmes sociétaux.

Quels obstacles aux mesures ? La difficulté du secteur public à changer ainsi que les entraves réglementaires constituent les deux obstacles principaux. Le budget du SIF ne s'élève qu'à 50 millions d'euros, preuve que les services de l'administration Obama sont rétifs à une réorientation des budgets.

²¹ "Solutions to America's challenges are being developed every day at the grass roots -- and government shouldn't be supplanting those efforts, it should be supporting those efforts.", propos tenus par le Président Barack Obama en date du 30 juin 2009.

2. Le Royaume-Uni

➤ L'innovation sociale, de l'ère Thatcher au projet de Big Society de David Cameron

Au Royaume-Uni, l'innovation sociale est une réponse à la dégradation de la qualité des services publics sous l'ère Thatcher dans les années 70. L'augmentation du chômage et des exclusions a nécessité des services sociaux de qualité. Des initiatives citoyennes se sont alors développées, portées par des individus, des associations, des partenariats public-privé. Les gouvernements Blair et Brown ont souhaité améliorer les services publics en donnant plus de moyens aux agences nationales et aux associations.

La victoire du Parti conservateur et de son représentant David Cameron aux élections générales de mai 2010 a marqué le lancement d'un nouveau projet de « **Big Society** » (Grande société), qui se définit par 3 objectifs :

- réduire les pouvoirs de l'État central ;
- déléguer les compétences aux collectivités locales ;
- rendre la capacité d'initiative à la société civile.

Dans cette perspective, les Agences de développement régional reliées au pouvoir central en charge du développement économique des territoires et intermédiaires des entreprises sociales, devront fermer d'ici à 2012. Les autorités locales seront donc les nouveaux interlocuteurs des acteurs du tiers secteur, sur lequel compte le gouvernement Cameron pour moderniser les services publics. De même qu'aux États-Unis, cette nouvelle orientation résulte de la volonté de réduire les dépenses publiques : selon Roger Spear, président de l'unité de recherche sur les coopératives de l'Université ouverte Milton Keynes, *"Certaines collectivités locales pensent que l'entreprise sociale est une voie pour fournir des services à un coût réduit à la population et d'autres pour que la population s'assiste elle-même, sans que cela ne coûte rien à la collectivité"*.²² Ainsi, les services publics doivent être ouverts aux nouveaux fournisseurs que représentent « les entreprises sociales, les entreprises solidaires et les entreprises privées, afin de développer des réponses innovantes, variées et efficaces aux besoins du public »²³. Cette nouvelle politique est associée à la mise en place d'une Big Society Bank dont l'objectif est de dupliquer et développer les idées des entrepreneurs sociaux qui ont réussi.

Actuellement, le projet de Big Society est très mal perçu par la société anglaise en raison de la coupe dans les dépenses publiques. Il est reproché au gouvernement conservateur de démanteler l'État social plutôt que de le moderniser.

²² http://www.essenregion.org/site/Grande-Bretagne-la-grande-societe?id_mot=6

²³ <http://www.number10.gov.uk/news/speeches-and-transcripts/2010/07/big-society-speech-53572>

➤ Un exemple de bonne pratique : le Laboratoire d'Innovation sociale du Kent

En 2007, le **Laboratoire d'Innovation sociale du Kent (SILK)**²⁴ a été créé par le Conseil du Kent pour aider au développement de projets répondant aux besoins des usagers. Ce Laboratoire a été institué de manière à placer l'individu au cœur des politiques publiques, qui doivent être façonnées « autrement ». Le SILK répond alors à deux ambitions principales : fournir un environnement favorable pour aider au développement de projets répondant aux besoins des usagers et compiler les meilleures pratiques issues du monde de l'entreprise, de l'associatif, des sciences sociales. Le maître mot du SILK est de travailler en collaboration avec les habitants, considérés comme à l'origine des meilleures idées. Les projets sont répartis en 3 catégories : Politique/Stratégie qui vise à mettre en adéquation la stratégie politique et les besoins des citoyens ; Re-création pour la modélisation des projets ; Création de communautés durables pour la mise en place concrète des projets.

3. Le Danemark

Les pays scandinaves sont réputés pour leur avance en termes de qualité des services publics. Ainsi, l'État danois s'est doté en 2001 d'un laboratoire de l'innovation sociale, appelé le **Mindlab**²⁵. Commun à trois ministères, de l'économie, des finances, et de l'emploi, il s'agit de penser l'innovation sociale dans le gouvernement et les services publics, dont la qualité doit être améliorée. Selon un rapport de la 27^{ème} Région, l'objectif du Mindlab est de promouvoir « l'innovation pour les gens, par les gens », afin que l'innovation sociale ne soit plus considérée comme un phénomène cyclique mobilisé en période de crise.

Le Mindlab implique les citoyens, les entreprises, les ministères pour chercher des solutions innovantes aux problèmes sociétaux. Son originalité réside véritablement dans l'implication des fonctionnaires dans les relations avec les citoyens. Le Mindlab répond donc au besoin de repenser l'innovation publique²⁶. Il fonctionne selon le principe de mise en commun des informations, des expériences via des ateliers créatifs, des méthodologies quantitatives. Différents domaines sont concernés : collaboration (par exemple pour créer un réseau national d'aide aux travailleurs étrangers), entrepreneuriat, surveillance...

²⁴ <http://socialinnovation.typepad.com/silk/>

²⁵ <http://www.mind-lab.dk/en>

²⁶ p 25 du Rapport de la 27^{ème} Région intitulé « Voyage dans l'innovation sociale », 2010 <http://la27eregion.fr/Voyage-dans-l-innovation-sociale,203>

CONCLUSION

L'innovation sociale, procédurale, organisationnelle ou encore institutionnelle peut être appréciée selon 4 principes²⁷:

- Une réponse à des besoins sociaux et environnementaux;
- La dimension collective, le modèle de gouvernance multi-partie prenante et la constitution de réseaux;
- L'émergence d'une nouvelle gouvernance partenariale;
- L'ancrage territorial.

L'innovation sociale ne doit pas être considérée comme une fin en soi mais comme un moyen d'atteindre davantage de qualité et de productivité. C'est donc une démarche vectrice de gain économique, qui a pour objectif de répondre à des carences de la part des politiques sociales et du marché. L'engagement actuel de l'Union Européenne et des États-Unis dans la promotion de l'innovation sociale reflète la volonté de donner priorité au social, à la solidarité, à la société plutôt qu'à l'économique. La crise de 2009 a joué ce rôle de révélateur, l'innovation sociale étant essentiellement portée jusqu'alors par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. La formulation de politiques publiques est donc encourageante et présage d'un changement de priorités.

²⁷ Tirés de la réflexion de Nadine Richez-Battesti